



Estimer terrain zone UME

Par **Manille**, le **05/07/2020** à **16:30**

Bonjour

En 1985, j'ai eu une avance sur héritage un terrain constructible non viabilisé où j'ai construit ma maison. Mon père est décédé en 1994 et ma mère vient de décéder. Nous sommes 4 frères et soeur. Je dois estimer valeur actuelle de mon terrain pour succession. Le PLU a changé en 2019 et mon terrain est en zone UME. Ma maison étant à plus de 22 mètres de la rue publique, aujourd'hui je n'aurai plus le droit de construire. Après consultation à l'urbanisme je peux aujourd'hui faire une extension de 50 m2. Comment estimer prix du terrain ? Dois je compter superficie de ma maison en constructible ? Et le reste en non constructible ? Merci pour votre aide, cordialement